

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES

CONSEILLERS 19

PRESENTS 16

VOTANTS 19

QUORUM 10

DATE DE CONVOCATION

17 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

27/03/2025

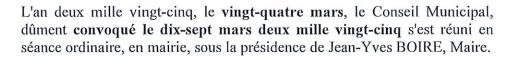
Codification: 7.5

Acte rendu exécutoire après dépôt en Souspréfecture de Roanne le 2 5 MARS 2025

et publication du

2 5 MARS 2025

Le Maire, Jean-Yves BOIRE



Etaient présents: Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrivée à 20h38), Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN (arrivée à 20h15) et Lucie ROCH.

Absents avec pouvoir:

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE Sylvie RENARD donne pouvoir à Marcel DUMAS Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Didier DUPIN

Secrétaire de séance : Patrick DUCROS

<u>OBJET</u>: 2025-014: Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Football Club de Perreux

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 euros à l'association Football Club de Perreux à l'occasion d'une animation prévue auprès du jeune public sur la sensibilisation du handicap dans le domaine du sport et un soutien financier pour un recrutement d'un salarié en contrat BPJEPS.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide avec 18 voix pour et l abstention (Sylvain GIRARDIN):

- D'approuver le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 euros à l'association Football Club de Perreux.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 65888 du chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance, Copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

A PERREUX, le 24 mars 2025

Le secrétaire de séance

Patrick DUCROS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214201709-20250324-2025-014-DE

042-214201709-20230324-2023-014-01

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025 Publication : 25/03/2025

Page 1 sur 1

